

Le
SICTOBA

DONNONS DU SOUFFLE
À NOS PAYSAGES

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Selon le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.



2017



SICTOBA
Quartier la Gare - 07460 Beaulieu
04.75.39.06.99
www.sictoba.fr / contact@sictoba.fr



SOMMAIRE

I.	Les indicateurs techniques	P 3
A.	Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers	P 3
1.	Territoire desservi	P 3
2.	La collecte sélective	P 4
3.	Les déchetteries et le service des encombrants	P 6
B.	Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers	P 11
1.	Localisation des unités de traitement des déchets ménagers	P 11
2.	Le traitement des déchets ultimes	P 12
3.	Gestion des déchets verts	P 14
4.	La généralisation du compostage	P 16
5.	La prévention	P 17
6.	Mesures pour la santé et l'environnement	P 18
C.	Schéma de synthèse	P 19
II.	Les indicateurs financiers	P 20
A.	Les modalités d'exploitation	P 20
B.	Les dépenses et leur financement	P 21
1.	Le financement des services	P 21
a)	Modalités	P 21
b)	Prestations rémunérées à des entreprises	P 21
c)	Evolution des marchés de prestation de service	P 22
d)	Principaux investissements réalisés	P 22
2.	Budgets et coûts du service	P 23
a)	Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement	P 23
b)	Le coût aidé	P 24
c)	Le financement du service	P 25
3.	Structure du coût	P 26
a)	Nature des charges	P 26
b)	Nature des produits	P 27
4.	Coût des différents flux de déchets	P 28
a)	Part relative des flux dans le coût	P 28
b)	Couverture des charges par les produits par flux	P 29
c)	Coût des différents flux	P 29
5.	Evolution des coûts	P 31

I. Les indicateurs techniques

Le SICTOBA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte des encombrants, assure la gestion des déchets verts et des déchetteries ainsi que la mise en place et le fonctionnement de la collecte sélective (à l'exception de la collecte du flux multimatériaux sur la CDC du Pays des Vans en Cévennes). La collecte des ordures ménagères résiduelles reste à la charge des EPCI adhérents.

A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers

1. Territoire desservi

Au 1er janvier 2014, le SICTOBA a intégré la commune de Saint-Remèze, ce qui porte le nombre de communes à 52, réparties au sein de 4 communautés de communes, soit une population de 33 182 habitants. Le territoire est caractérisé par une influence touristique importante, qui a un impact sur la production de déchets et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la période estivale.

CDC des Gorges de l'Ardèche : 13 123 habitants

Balazuc, Chauzon, Grospierres, Labastide de Virac, Labeaume, Lagorce, Orgnac L'Aven, Pradons, Ruoms, St-Alban-Auriolles, St-Remèze, Salavas, Sampzon, Vagnas, Vallon Pont D'Arc et Bessas

CDC du Pays Beaume Drobie : 8 703 habitants

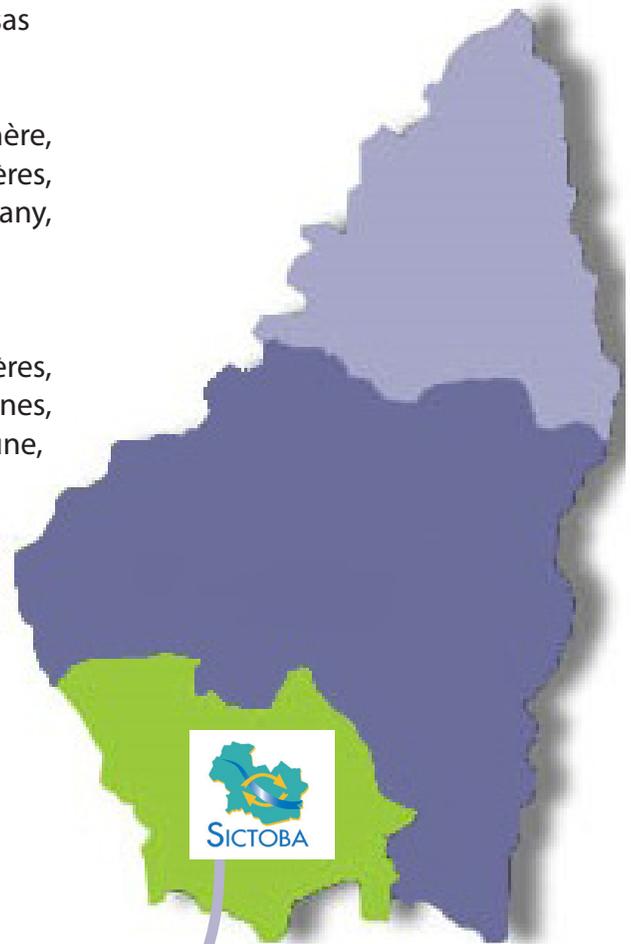
Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faunières, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubarette, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, Sablières, St-André-Lachamp, St-Genest-de-Beauzon, St-Mélany, Valgorge et Vernon

CDC du Pays des Vans en Cévennes : 9 231 habitants

Banne, Beaulieu, Berrias et Casteljou, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, Malarce-sur-la-Thines, Malbosc, Montselgues, St-André-de-Cruzières, St-Paul-le-Jeune, St-Pierre -St-Jean et Ste-Marguerite-Lafigère

CDC de Cèze Cévennes : 2 125 habitants

Barjac et St-Sauveur-de-Cruzières



I. Les indicateurs techniques

2. La collecte sélective

La collecte sélective concerne toutes les communes du territoire du SICTOBA ainsi que tous les établissements touristiques. La collecte sélective consiste à collecter séparément les matériaux recyclables comme le verre, les papiers et les emballages ménagers recyclables.

a) Modes et fréquences de collecte du verre et des multimatériaux (emballages ménagers et papiers en mélange)

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Collecte du verre	442 Colonnes	Les communes de plaine et les établissements touristiques	Tournées régulières et interventions sur demande téléphonique	GUERIN Logistique (42)	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	174 Bacs roulants operculés verts de 660l	Les communes de montagne	Collecte des bacs 660l : 17 tournées maximum par an	Plancher Lavilledieu (07)			
	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Collecte des emballages et papiers	2404 bacs operculés jaunes d'un volume de 660 ou 1000l	Toutes les communes et les établissements touristiques (à l'exception de la collecte du flux multimatériaux sur la CDC du Pays des Vans en Cévennes)	Hiver : C1 communes de plaine et C0,5 communes de montagne Eté : fréquences doublées pour toutes les communes plus un 3ème passage sur des points très fréquentés	Plancher Lavilledieu (07) et la régie de la CDC du Pays des Vans en Cévennes	PAPREC Nimes (30) pour la totalité du flux	PAPREC France	Acier : Objets en acier
							Aluminium : Objets en alu
							Plastiques : Laine polaire, pots de fleurs, flacons plastiques...
							Cartonnettes : Carton ondulé
							Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout
							Papier : papier

b) Les résultats de la collecte sélective : verre, emballages ménagers et papiers

Globalement, la quantité totale de déchets augmente chaque année. Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a tendance à se stabiliser et la part dédiée aux différents flux de collecte sélective est en progression régulière.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Verre	1658	1626	1711	1876	1828	1949	2027	1986	2116	2307	2248	2402
Emballages	1249	1394	1558	1583	1650	1703	1641	1744	1668	1851	1823	1945
Ordures ménagères	12076	11970	11932	11822	11689	11739	11841	11677	12005	12055	11944	11922
Total en tonnes	14983	14990	15201	15281	15167	15391	15509	15407	15789	16213	16015	16269

Synthèse de la collecte sélective rapportée au poids par habitant et par an

Matériaux	Tonnages valorisés	Kg/hab/an (33 182 hab - Source INSEE)
Briques alimentaires ELA	33,29	12,42
Cartonnettes	378,97	
Aluminium	13,10	0,39
Petit aluminium	3	0,09
Acier	84,65	2,55
PET Foncé	46,54	5,62
PET Clair	113,47	
PEHD	26,54	
Film	20	0,6
Papiers	759,36	22,88
Verre	2393	72,12
Refus de tri	354	10,67

Le taux de recyclage des ordures ménagères a augmenté de 1,05 point par rapport à 2016 (24,54% en 2017 contre 23,05 en 2016).

On note que les tonnages de verre collectés sont toujours très élevés avec plus de 71 kg/hab/an. Forte progression sur les tonnages de papiers avec près de 93 tonnes de plus qu'en 2016 soit une augmentation de 14%.

I. Les indicateurs techniques

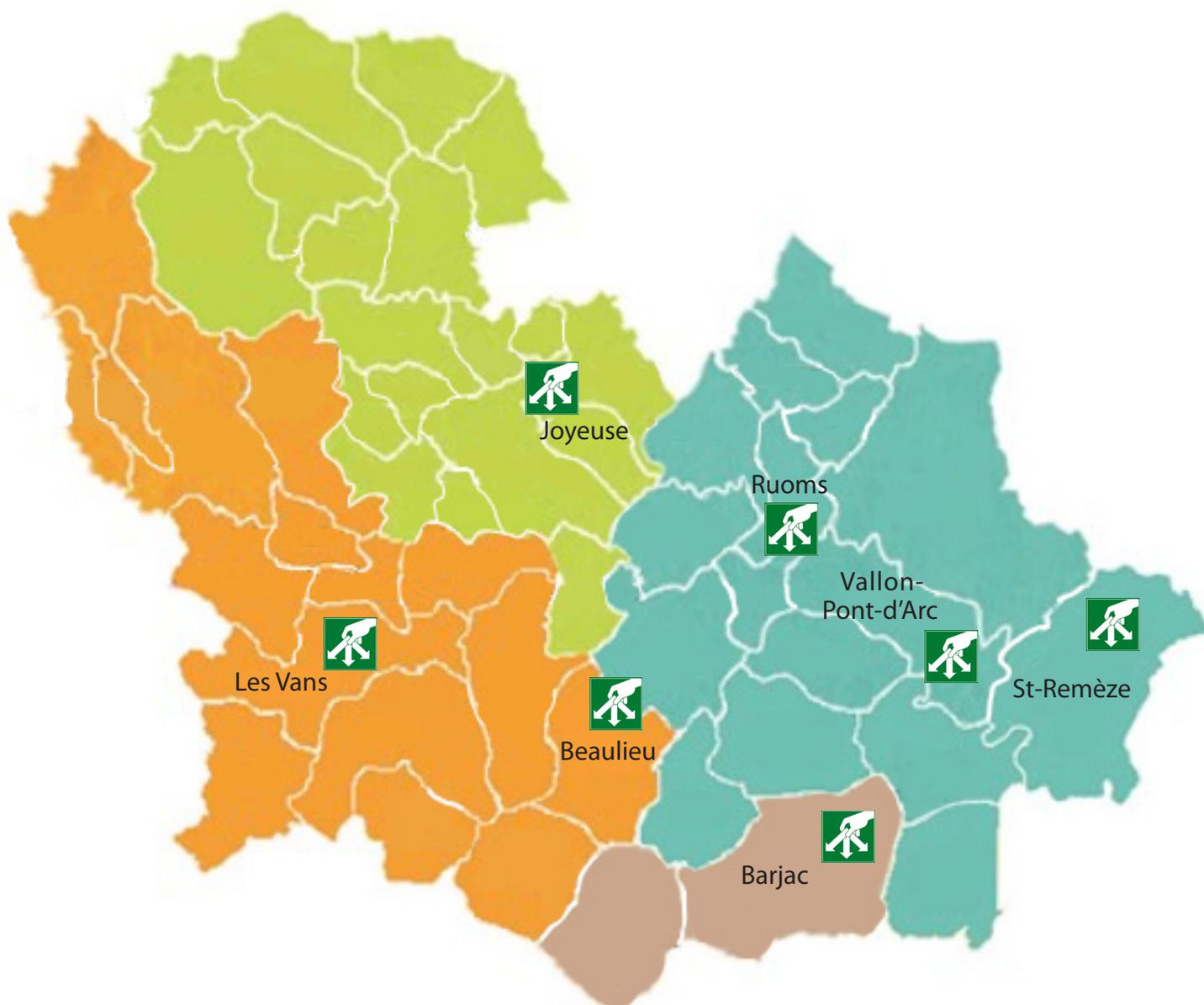
3. Les déchetteries et le service des encombrants

Pour lutter contre les dépôts sauvages, un service de collecte des objets encombrants à domicile sur rendez-vous a été mis en place en 1987. Peu à peu le réseau de déchetteries s'est étendu, la collecte des encombrants est désormais réservée aux usagers ne pouvant pas se rendre sur les déchetteries.

a) Les déchetteries

Le SICTOBA compte actuellement 7 déchetteries : Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon Pont d'Arc, Les Vans, Barjac et Saint Remèze soit 1 déchetterie pour 4 740 habitants. C'est nettement plus que la moyenne nationale qui s'élève à 1 déchetterie pour 14 231 habitants.

Pour un service de traitement et de valorisation des déchets au plus proche des besoins des usagers, le SICTOBA a réhabilité 5 de ses déchetteries en 2015. Ces déchetteries sont gérées en régie pour le haut de quai et en prestation de service pour le bas de quai à l'exception de celle de Joyeuse.



A noter que l'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA. Les professionnels sont acceptés gratuitement sous conditions fixées dans un règlement voté par le Comité Syndical.

1) Evolution des tonnages collectés en déchetterie de 2009 à 2017

Matériaux / Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Autres métaux						3,49	6,3	9,56	23,14
Batteries				9,32	13,67	15,12	16,14	16,61	15,51
Bois	792,24	953,12	1061,41	1126,54	1215,96	1361,36	1423,06	1447,67	1357,97
Capsules Nespresso			1,01	1,56	1,78	1,36	2,26	2,04	2
Cartons	498,36	543,65	553,26	534,77	544,26	600,51	537,64	622,47	663,48
Cartouches		0,41							
Cartouches d'encre			0,79	1,19	0,37	0,28	0,22	0,09	0,13
DDS							18,9	28,03	38,56
Déchets verts				1156	1156	1156	1340	1461	1594,52
DEEE		57,24	171,13	200,53	194,3	419,1	386,71	507,25	446,24
DMS	44,67	54,22	51,04	59,91	59,13	40,96	33,27	15,70	18,28
Mobilier (particuliers)							100,36	248,48	578,50
Encombrants	1712,86	1933,36	2000,66	2084,89	2182,40	2105,50	1942,47	1902,04	1851,97
Ferrailles	972,21	842,82	646,81	566,62	511,11	512,24	519,66	610,32	675,60
Films plastiques							4,2	11	10,12
Gravats	1532,23	1703,07	1477,68	1502,3	1679,3	1419,15	1534,49	1720,16	1694,41
Huiles minérales		13,95	12,96	13,99	13,78	12,98	12,98	17,33	18,94
Huiles végétales		6,2	3,87	0,91	1,38	2,58	4	3,92	6,67
Lampes et néons		1,1	0,7	2,37	0,76	0,83	0,9	1,02	0,86
Mobilier plastique		9,48	13,36	14,46	9,7	8,94			
Piles	5,58	5,61	5,45	3,32	3,17	4,1	4,06	3,23	3,84
Pneumatiques			4,4	4,75	12,52	10,26	10,26	10,94	19,64
Polystyrène						6,19	16,18	14,66	16,21
Réemploi							28,54	64,35	81
Textile					49,48	62,27	150,16	171,6	181,44
Mobilier (professionnels)							6,3	10,72	6,76
Total général	5558,15	6124,22	6004,53	7283,43	7649,07	7743,22	8099,06	8900,19	9305,89

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de recyclage	68,28%	67,45%	65,74%	64,79%	72,23%	72,03%	75,12%	77,91%	79,24%

Les tonnages de déchets collectés en déchetterie sont en hausse permanente.

Il est important de noter que le taux de recyclage en déchetterie ne fait qu'augmenter pour atteindre 79% en 2017 soit 11 points de plus qu'en 2009.

I. Les indicateurs techniques

2) Tonnage des principaux matériaux collectés par déchetteries en 2017

	Bois	Cartons	Déchets verts	DEEE	Encombrants	Ferrailles	Gravats	DMS (dont ECO DDS)
Barjac	169,05	32,82		40,12	213,68	69,12	255,4	6,26
Beaulieu	128,70	46,38		40,72	170,66	58,04	117,32	5,63
Joyeuse	220,94	74,10		71,42	380,22	93,9		9,61
Les Vans	283	124,90		123,64	400,99	157,86	464,39	13,91
Ruoms	213,16	85,88		74,72	261,16	113,26	282,08	9,49
St-Remèze	60,22	17,78	59,62	14,19	80	37,4	112,29	0
Vallon	283,14	117,90		81,42	345,26	146,02	462,93	11,57
CC Gorges de l'Ardèche		88,76						
Pélican		75,0						
Plateforme de compostage Barjac			560					
Aire de dépôt de déchets verts Les Vans			129,00					
Aire de dépôt de déchets verts Rosières			82,00					
Aire de dépôt de déchets verts Vallon			764,00					
Total	1357,97	663,48	1594,62	446,23	1851,97	675,60	1694,41	56,47



3) Destination des déchets collectés dans les déchetteries

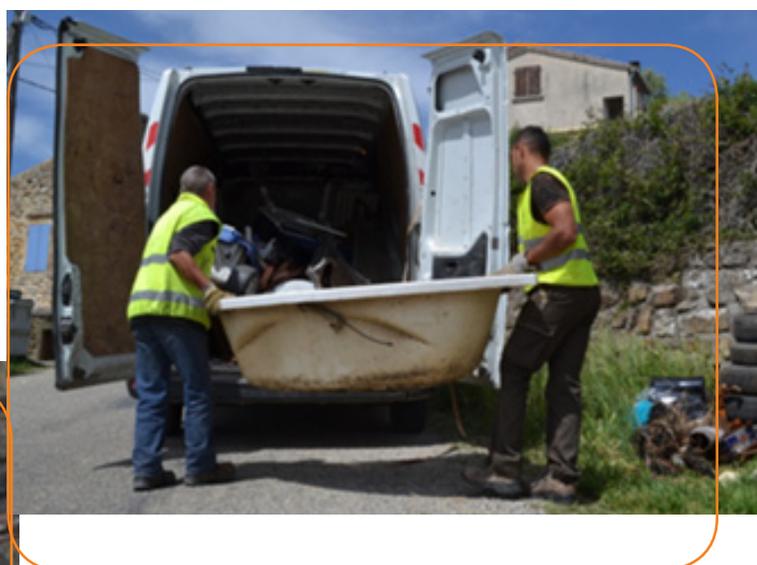
	Déchetteries concernées	Collecteur	Tri	Traitement	Devenir des déchets
Encombrants	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac, St Remèze	Plancher Environnement		Enfouissement	ISDND COVED Roussas
	Joyeuse, St Remèze	COVED			
Ferrailles	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac, St Remèze	Plancher Environnement	Plancher Environnement	NC	Production d'objets en métal
	Joyeuse, St Remèze	COVED	Plancher Environnement ou COVED		
Cartons	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac, St Remèze	Plancher Environnement	Plancher Environnement	NC	Production de cartons ondulés
	Joyeuse, St Remèze	COVED	Plancher Environnement ou COVED		
Bois	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac, St Remèze	Plancher Environnement	Plancher Environnement	NC	Production de panneaux de particules ou valorisation énergétique
	Joyeuse, St Remèze	COVED	Plancher Environnement ou COVED		
Batteries	Toutes les déchetteries	Recyclex			Traitement spécifique et recyclage
Piles	Toutes les déchetteries	Corepile			Traitement spécifique et recyclage
Capsules Nespresso	Toutes les déchetteries	Collectors puis SUEZ			Recyclage matière et compostage
Cartouches d'encre	Toutes les déchetteries	Collectors			Recyclage et reconditionnement
Ampoules à économie d'énergie	Toutes les déchetteries	Recyclum	NC		Recyclage du verre, des métaux et récupération du mercure
Huiles de vidange	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans, St Remèze	Volle / Groupe Chimirec		NC	Régénération ou valorisation énergétique
	Barjac	Chimirec Socodéli			
Huiles de friture	Toutes les déchetteries	Huilétic		NC	Fabrication d'huile de chaîne de tronçonneuse
Déchets ménagers spéciaux	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon, Les Vans, Ruoms	DMS = Triadis Services puis Tredi		NC	Incinération / valorisation
		ECO DDS / Chimirec			Traitement spécifique ou valorisation énergétique
Gravats	Barjac, Beaulieu, Vallon, Les Vans, Ruoms, St Remèze	Plancher Environnement	ISDND	SICTOBA	Valorisation
	St Remèze	COVED		NC	Matériaux utilisés dans les TP
Textiles	Toutes les déchetteries	L'Atelière		NC	Vente et chiffonnerie Recyclage en isolant thermique
		Philtex			
DEEE	Toutes les déchetteries	Eco-systèmes	Gros électroménager hors froid - PURFER et EPUR		Valorisation matière et traitement spécifique
			Gros électroménager froid - SUEZ RVD3E et PURFER		
			Petit électroménager - VEOLIA TRIADE		
Déchets verts	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts	Production de compost / Broyat
	Vallon		Aire de broyage des déchets verts	Compostage avec les déchets organiques de la distillerie de Vallon	
	Rosières, Les Vans			Broyat à destination des professionnels et particuliers	
	St Remèze		COVED puis SICTOBA		
Mobilier des professionnels	Ruoms	Plancher Environnement	Valdelia	NC	Valorisation énergétique ou recyclage
Mobiliers des particuliers	Les Vans, Beaulieu, Barjac, Ruoms, Vallon	Plancher Environnement	Eco-Mobilier	NC	Valorisation énergétique ou recyclage
Pneumatiques	Vallon	Plancher Environnement		NC	Fabrication de nouveaux produits : gazon synthétique, bitumes, ...
Polystyrène	Toutes les déchetteries	SYMOMA puis Valorsol		Broyage et recyclage	Production de polystyrène
Films plastiques	Barjac et Ruoms	Plancher Environnement		Recyclage	Recyclage

I. Les indicateurs techniques

b) Service de collecte des encombrants

Le service de collecte des encombrants a été mis en place pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, habitant trop loin des déchetteries existantes ou ayant des objets trop volumineux pour les transporter par leurs propres moyens. L'inscription se fait sur appel téléphonique auprès des services du SICTOBA. Les tournées sont ensuite organisées en fonction de la quantité de demandes et des communes concernées. Ce service est fermé durant la saison estivale, du 15 juin au 15 septembre. Avec le développement du réseau de déchetteries, le SICTOBA tente d'optimiser ce service afin qu'il soit utilisé à bon escient.

Années	2014	2015	2016	2017
Nombre d'interventions de collecte des encombrants	250	248	221	216



B. Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers

1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Unité de traitement	Mode de traitement
Déchets ultimes	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du SICTOBA. Lieu dit « La Luzerette » Grospierres (07)	Enfouissement des déchets par compactage

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	GUERIN Logistique (42)	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	PLANCHER Lavilledieu (07)			
Multimatériaux (emballages ménagers et papiers)	PLANCHER ENVIRONNEMENT Lavilledieu (07)	PAPREC Nîmes (30)	NORSKE SKOG (88)	Papier recyclé
			PAPREC Nîmes (30)	Acier : Objets en acier
				Aluminium : Objets en aluminium
				Plastiques : Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
				Cartonnettes : Carton ondulé
Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout				
Compostage	3800 foyers équipés / 17 sites de compostage de quartier / 80 gros producteurs	Compostage In situ		Compost
Plate forme de compostage	Plate forme de compostage du SICTOBA Barjac (30)	Compostage In situ		Compost
Broyage déchets verts	5 sites de broyage des déchets verts Vallon Pont d'Arc, Les Vans, Rosières, Saint-Remèze (gestion : SICTOBA) Valgorge (gestion : Mairie)	Broyage		Valorisation matière



I. Les indicateurs techniques

2. Le traitement des déchets ultimes

Depuis 1976, les déchets ménagers des 52 communes sont acheminés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SICTOBA qui traite les déchets ultimes du syndicat (ordures ménagères) soit environ 12 000 tonnes par an.

Le 24 octobre 2008, le SICTOBA a obtenu l'autorisation d'agrandir l'ISDND en créant un nouveau casier, le casier 5. Ce casier de 2,3 hectares a une capacité de stockage permettant d'assurer la continuité du service en attendant que la nouvelle unité de traitement des déchets soit opérationnelle (horizon 2020-2021).



En 2017, un chantier de grande envergure s'est déroulé sur l'ISDND du mois de mai jusqu'à la mi-juillet : le SICTOBA a réhabilité définitivement les alvéoles 2 et 3 du casier 5. L'objectif poursuivi étant de limiter au maximum la production de lixiviats et de permettre le captage et le transport du biogaz dans les meilleures conditions afin de limiter les dégagements d'odeurs. Suite à la réhabilitation définitive de ces deux alvéoles, l'exploitation de la dernière alvéole a pu démarrer.

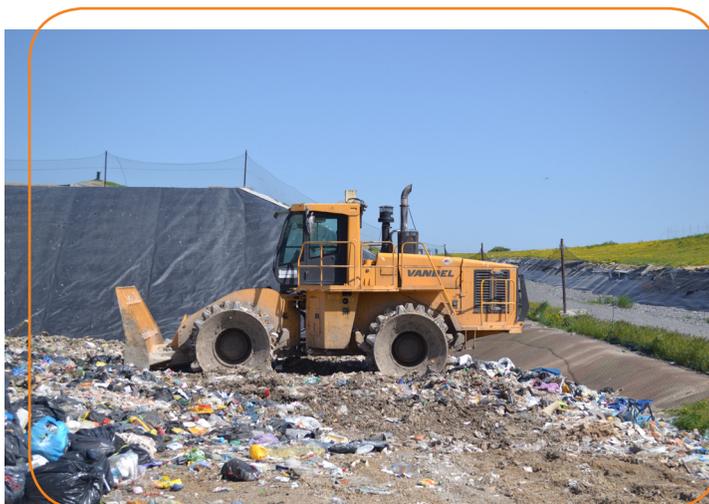
Modalités de traitement des déchets ultimes sur le site du SICTOBA

Sur ce site ne sont acceptés que les déchets ménagers ou les déchets assimilables aux ordures ménagères. Tous les déchets font l'objet :

- d'un contrôle visuel lors du vidage des bennes,
- d'un contrôle de radioactivité avant la pesée,
- d'une pesée avec émission de bordereau.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 révisé, les conditions d'exploitation sont les suivantes :

- les déchets sont vidés et compactés dans le casier en cours d'exploitation,
- les lixiviats sont récupérés et acheminés par gravité vers un bassin de rétention pour traitement ultérieur avant rejet dans le milieu naturel conformément aux normes imposées dans l'arrêté préfectoral.

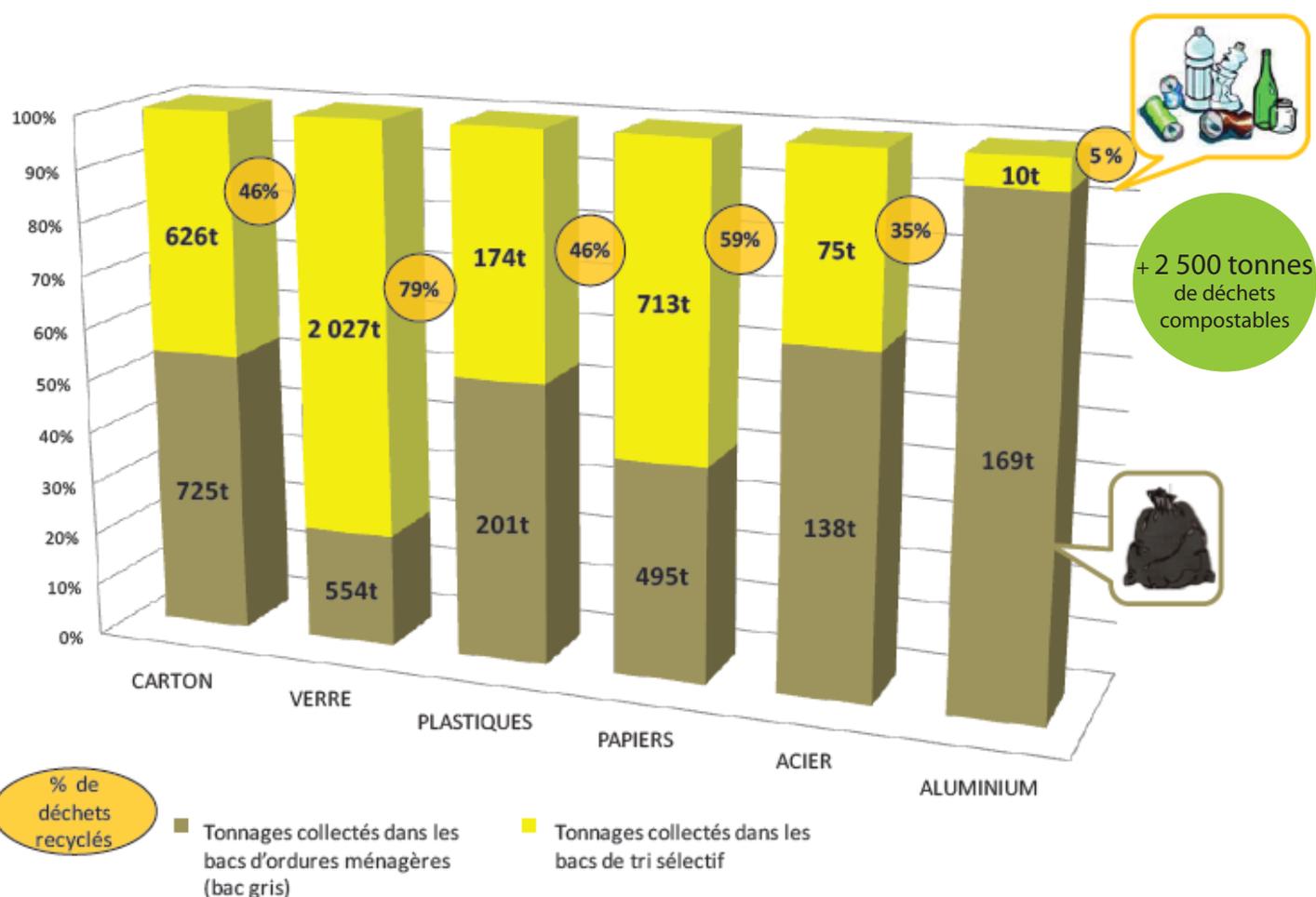


Evolution du tonnage d'ordures ménagères enfouies

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnage	12078	11970	11932	11822	11689	11739	11841	11677	12005	12005	11944	11922

50% du tonnage total est produit de juin à septembre.

Ce pic estival implique une gestion spécifique avec du matériel dimensionné pour recevoir ces tonnages. On constate une baisse du ratio d'OMR produites en kg/hab/an, ce qui signifie que les habitants du SICTOBA font des efforts significatifs en termes de réduction des déchets. Des efforts qui ont été confirmés par la campagne Modecom (caractérisation des ordures ménagères) réalisée en 2013. Cette caractérisation a montré l'implication des habitants pour la réduction de leurs déchets, même si des efforts restent à fournir, notamment sur le carton brun, les déchets compostables, le papier et le verre encore trop présents dans les ordures ménagères.



Source : MODECOM 2013

I. Les indicateurs techniques

3. Gestion des déchets verts

Le comité syndical du 29 mai 2013 a validé le scénario « prévention et compostage de proximité ». Ce scénario est basé sur la réduction des déchets verts à la source et l'utilisation du broyat comme amendement ou structurant. Cette gestion des déchets verts sera mise en lien avec l'opération de généralisation du compostage par la mise en place de filière locale de valorisation de broyats.

Il a pour objectif de répondre à un enjeu de santé publique en limitant la pratique de brûlage des déchets verts et à un enjeu agronomique par le retour de la matière organique dans les sols.

Ce scénario s'appuie sur l'existant et la mise en place d'actions nouvelles.

a) La plateforme de compostage de Barjac

La plateforme de compostage des déchets verts et cartons créée en 2001 est située sur la commune de Barjac. Elle est constituée d'une aire de 2 300 m² d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter. Elle traite actuellement les déchets verts des communes environnantes (tonnage estimé à 560 tonnes). À partir des déchets récupérés, l'objectif est la production d'un compost de qualité. Des analyses sont régulièrement effectuées pour vérifier la conformité du compost par rapport aux normes en vigueur. Le compost produit sur l'aire est proposé à la vente aux usagers aux tarifs suivants :
- 2€ les 50 litres (+70cts le sac) de compost ou 23€ le m³.

La filière technique est la suivante :



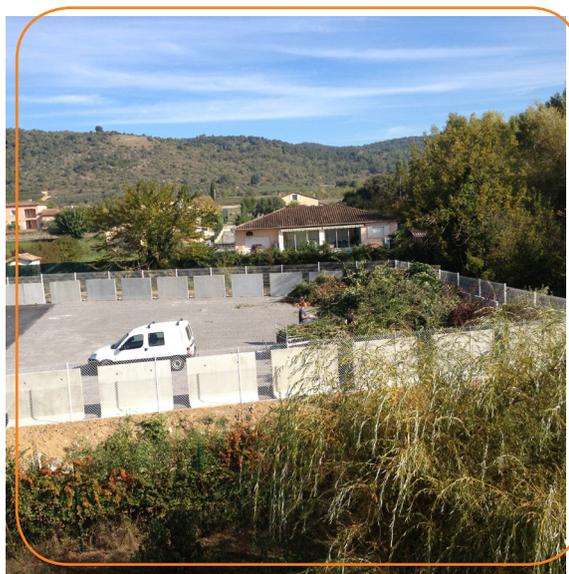
b) L'aire de dépôt des déchets verts de Vallon Pont d'Arc

Cette aire dont la réalisation date de 2016 est située à côté de la déchetterie. Elle permet d'accueillir les déchets verts des usagers dans les meilleures conditions.

Le site est ouvert et gardienné durant 4 demi-journées par semaine.

Le SICTOBA assure le contrôle de la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage durant l'année. Le broyat est ensuite repris par la distillerie qui l'intègre à son compost de rafles de raisin.

En 2017, la plateforme de déchets verts de Vallon-Pont-D'arc a accueilli 764 tonnes de déchets verts (tonnages estimés).



c) Les aires de dépôt des Vans et de Rosières

Depuis le 3 octobre 2017, deux nouvelles aires de dépôt de déchets verts sont en service sur les secteurs des Vans et de Rosières.

La réalisation de ces équipements intervient dans le cadre du plan de gestion des déchets verts validé en mai 2013 par le comité syndical suite à l'interdiction de brûlage.

Le coût total des deux aires s'est élevé à 544 000 €TTC. Le SICTOBA a pu compter sur le soutien financier du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'ADEME. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas.

Elles fonctionnent sur le même principe que l'aire de Vallon-Pont-d'Arc à la différence que le broyat est récupéré par les agriculteurs locaux.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été passée entre les agriculteurs et le SICTOBA.

Après six mois de fonctionnement (d'octobre 2017 à mars 2018) :

- 1 700 m³ de végétaux avaient été apportés par 3 000 usagers sur l'aire des Vans.

- 1 000 m³ de végétaux avaient été apportés par 1 500 usagers sur l'aire de Rosières.



Signature de la convention de reprise des broyats entre le SICTOBA et des agriculteurs du territoire.



Inauguration de ces deux aires le 7 juin 2018

d) La placette de dépôt des déchets verts de Valgorge

La placette implantée sur la commune de Valgorge a pour objet de permettre aux habitants de la commune elle-même et des communes limitrophes (Beaumont, Loubaresse, Laboule et Rocles) d'évacuer leurs végétaux dans de bonnes conditions.

e) Les aides à l'acquisition de broyeurs

Un dispositif d'aides est proposé pour les habitants de résidences principales et secondaires et les services techniques municipaux éloignés des aires de dépôt de déchets verts. Le dispositif est attribué aux particuliers et aux services techniques municipaux de la zone de montagne et dans certains cas aux habitants des communes limitrophes. Sur l'année 2017, 25 demandes d'aide financière ont été accordées par le syndicat.

I. Les indicateurs techniques

4. La généralisation du compostage

Depuis 2009, le SICTOBA a adopté une politique de généralisation du compostage sur l'ensemble du territoire. Le développement de cette pratique a pour finalité d'atteindre les objectifs de recyclage fixés le Plan Interdépartemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et de réduire les quantités de déchets enfouis dans l'I.S.D.N.D. Cette opération s'appuie sur un développement au niveau du territoire avec :

Le compostage individuel : Les foyers disposant d'un jardin ont pu faire l'acquisition d'un composteur individuel de 420 litres accompagné d'un bioseau et d'un guide du compostage pour la somme de 18.50 €. Aujourd'hui plus de 30 % des foyers sont équipés en composteurs individuels. On estime que près de 665 tonnes de déchets ont pu être déviées de l'enfouissement grâce à cette action en 2017.

Le compostage de quartier : Les aires de compostage permettent aux habitants qui n'ont pas de jardin de composter leurs biodéchets avec leurs voisins. 17 aires de compostage sont en service, ce qui touche environ 180 foyers.

Le compostage par les gros producteurs : Depuis 2009, le SICTOBA met en place des équipements de compostage en partenariat avec des gros producteurs, essentiellement des campings. En 2017, 80 sites étaient équipés. Environ 250 tonnes de biodéchets ont pu être déviées de l'enfouissement.

Le compostage à l'école : 20 établissements scolaires sont équipés de composteurs. Autrement dit, la moitié des écoles du territoire s'est engagée dans le compostage des restes de repas.



5. La prévention

La prévention qu'est-ce que c'est ? La prévention quantitative consiste à éviter ou réduire le volume de déchets, quant à la prévention qualitative elle vise à réduire la nocivité des déchets.

Soutenu par l'ADEME, le SICTOBA s'est engagé dès 2010 dans un Programme Local de Prévention (PLP) des déchets qui s'est clôturé en décembre 2015. Ce programme, composé de quinze actions, nous a permis de réduire de 7% la quantité des ordures ménagères et assimilées du SICTOBA en cinq années (soit 26 kg/an/habitants) et ainsi prolonger la durée de vie du site d'enfouissement des ordures ménagères résiduelles situé à Grospièrres.

Le PLP a permis de mettre en dynamique les acteurs de notre territoire rural, touristique et partiellement reculé des grands axes de la Vallée du Rhône.

Le SICTOBA a souhaité poursuivre les efforts et développer une démarche exemplaire en termes de réduction des déchets en mettant en œuvre toute l'énergie nécessaire pour orienter, durant les trois prochaines années, son territoire vers le « zéro déchet ».

Le SICTOBA a donc déposé une candidature à l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchets » afin d'approfondir les actions développées dans le cadre du Programme Local de Prévention et d'initier de nouvelles orientations pour améliorer l'impact du travail réalisé sur l'ensemble du territoire. Soutenu par les communautés de communes, le SICTOBA s'est aussi porté candidat, en fin d'année 2016, au Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC).

Les orientations envisagées dans le cadre du CODEC sont diverses et diversifiées mais la pierre angulaire de ce dispositif est la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets des professionnels.

En accompagnant les chefs d'entreprises, les employés, les bénévoles d'associations, les élus municipaux et les citoyens, le SICTOBA souhaite que le territoire soit exemplaire avec la mise en place d'actions de prévention liées à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement d'une nouvelle activité économique basée sur le réemploi, la réparation et la réutilisation.

Exemples d'actions menées en 2017

Sensibilisation des petits et grands au tri des déchets et à notre impact sur l'environnement : deux spectacles gratuits de la compagnie Pile-Poil au mois de mai à Ruoms et aux Vans. Une façon de sensibiliser de façon originale et pleine d'humour.



Sacs à Pain : Réalisation de 3 000 sacs à pain par l'association l'Atelière afin de réduire les déchets par l'utilisation du textile. Distribution auprès de boulangeries partenaires dans différentes communes du territoire.



Cabines à dons : Aménagement de cabines à dons dans d'anciennes cabines téléphoniques ou créées de toute pièce. L'objectif est de limiter les déchets en favorisant l'échange plutôt que de jeter un objet qui ne nous sert plus.



Ateliers : Différents ateliers ont été mis en place sur des thèmes tels que le compost, la cuisine avec les épluchures et les restes, la création de cosmétiques et de produits ménagers.

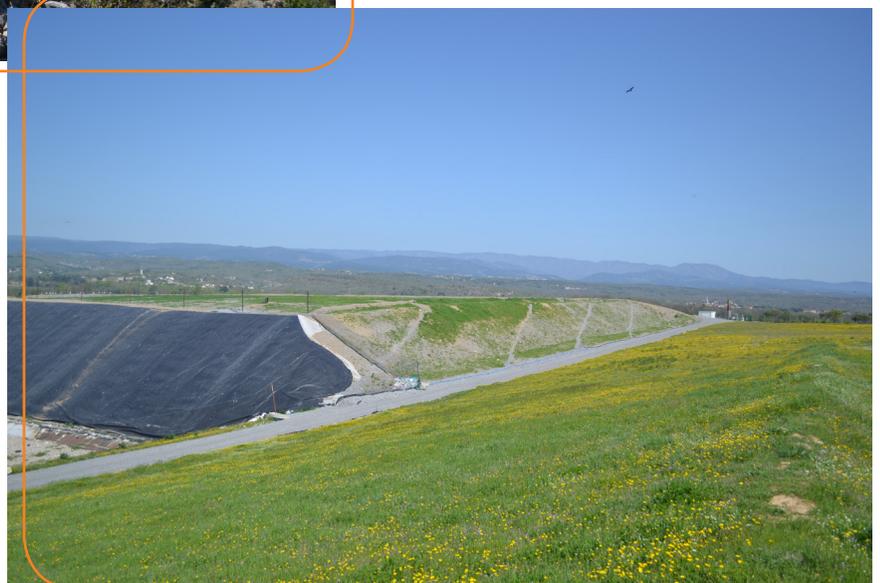
I. Les indicateurs techniques

6. Mesures pour la santé et l'environnement

L'ISDND de Gropierres dans lequel sont enfouis les déchets ultimes des communes adhérentes a fait l'objet de nombreux travaux de réhabilitation et de mise en conformité :

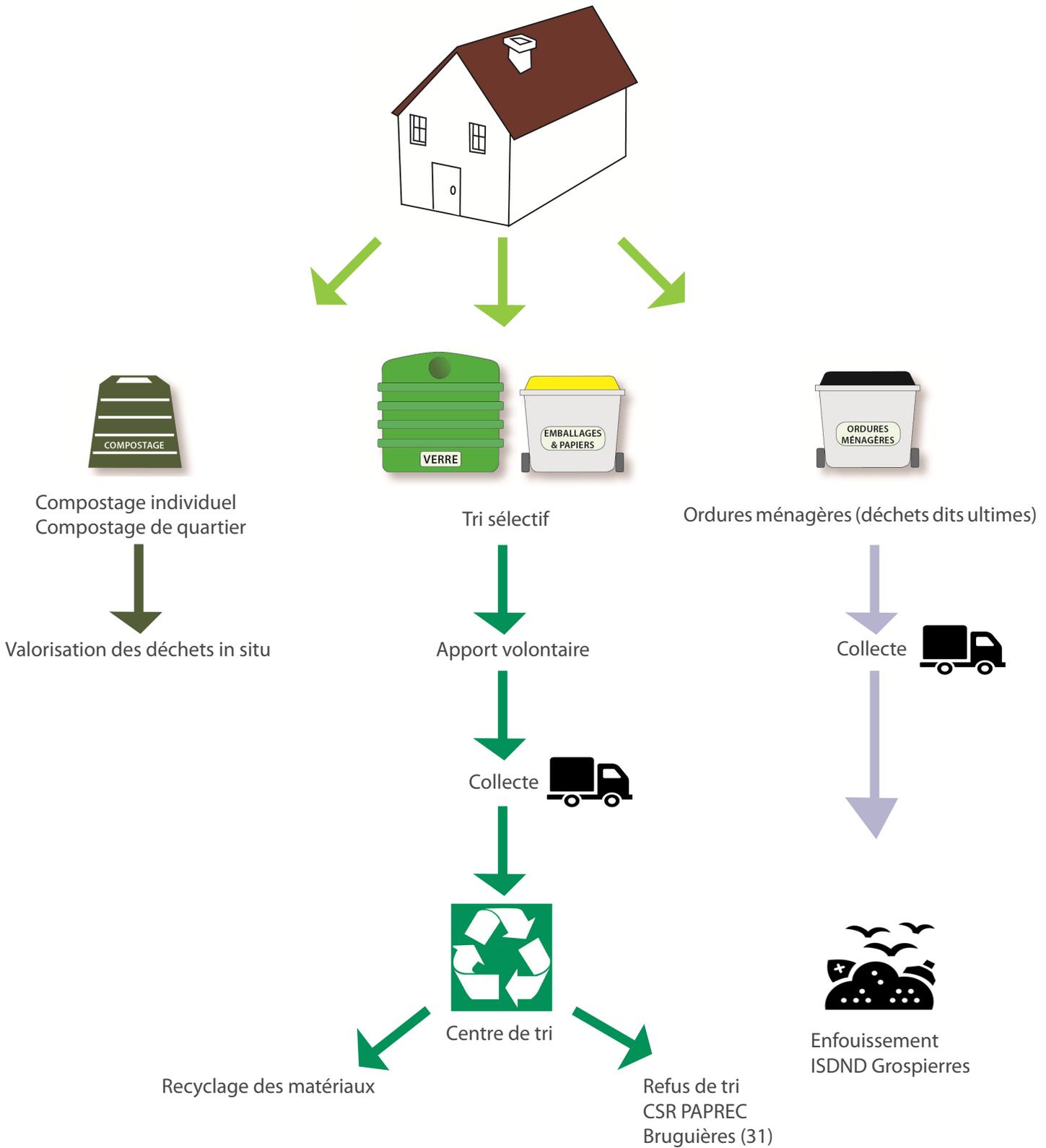
- construction d'une station de traitement des lixiviats (1998),
- fermeture et réhabilitation des casiers 1,2 et 3 (2001),
- mise en conformité du casier 4 en cours d'exploitation (2001),
- réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 4 (2006),
- création de l'alvéole 3 du casier 4 (2006),
- création d'une plate-forme de transfert des Ordures Ménagères Résiduelles dans l'attente du casier 5 (2008)
- travaux de réhabilitation de l'alvéole 3 du casier 4 et création du casier n°5 (2009),
- location d'une unité d'ultrafiltration pour l'amélioration du traitement des lixiviats (2010).
- achat d'une unité d'ultrafiltration, après un an et demi de tests qui se sont avérés largement concluants. Les travaux se sont déroulés d'octobre 2011 à février 2012.
- travaux d'aménagement de l'alvéole 2 : une partie de cette alvéole a fait l'objet de travaux de remodelage et de la mise en place d'une couche de matériaux. Ces travaux ont permis de réduire la production de lixiviats, de limiter les envols et d'optimiser la collecte des biogaz.
- Réhabilitation des alvéoles 2 et 3 du casier 5.

Ces travaux réguliers permettent une bonne intégration paysagère du site dans son environnement ainsi que le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation en vigueur.



C. Schéma de synthèse

Le schéma suivant donne une vision globale de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, hors déchetteries, sur le territoire du SICTOBA.



II. Les indicateurs financiers

A. Les modalités d'exploitation

Les principales prestations réalisées par le SICTOBA sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Régie syndicale	Marché de prestation de service
Exploitation de l'ISDND et de la station de traitement des lixiviats	Personnel du SICTOBA	-
Plateforme de compostage de Barjac	Personnel du SICTOBA	-
Aire de dépôt des déchets verts de Vallon Pont d'Arc	Gardiennage SICTOBA	Broyage : Alliance Environnement
Collecte du verre	-	GUERIN Logistique PLANCHER ENVIRONNEMENT (Secteur montagne)
Collecte des bacs jaunes	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Tri des multimatériaux (emballages et papiers en mélange)	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT / PAPREC
Maintenance des bacs jaunes	Personnel du SICTOBA	-
Collecte des objets encombrants	Personnel du SICTOBA	-
Déchetterie de Les Vans	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT
Déchetterie de Barjac	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT
Déchetterie de Beaulieu	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT
Déchetterie de Ruoms	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT
Déchetterie de Vallon Pont d'Arc	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT
Déchetterie de Joyeuse	-	COVED
Déchetterie de St-Remèze	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : COVED puis PLANCHER ENVIRONNEMENT

B. Les dépenses et leur financement

1. Financement des services

a) Les modalités de financement

Le SICTOBA étant un E.P.C.I. sans fiscalité propre, chaque communauté de communes adhérente paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives; celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

b) Prestations rémunérées à des entreprises

Nature prestation	Nom de l'entreprise	Durée du contrat	Échéance	Montant annuel de prestation en K€ TTC
Collecte des multimatériaux	Plancher Environnement	6ans	31/10/2018	439 450
Tri des multimatériaux	Plancher Environnement	4ans et 2 mois	31/12/2020	427 192
	Paprec Valréna			
Collecte et traitement du verre	GUERIN Logistique	6ans	30/06/2019	129 218
	Plancher Environnement	5ans et 9 mois	30/06/2019	
Prestation broyage des déchets verts de Vallon	Alliance Environnement	3ans	31/10/2017	6 032
Déchetterie des Vans, Barjac, Beaulieu, Ruoms et Vallon Pont d'Arc, St-Remèze	Plancher Environnement (encombrants, bois, gravats, cartons,...)	4ans	31/12/2020	501 655
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	TRÉDI	3ans et 7 mois	31/12/2020	21 579
Déchetterie de Joyeuse	COVED	3ans	31/12/2019	167 396
Assistance à l'exploitation de la station de traitement de lixiviats	OVIVE	3ans	28/02/2018	17 248
Fourniture des réactifs pour le traitement des lixiviats	OVIVE	4ans	05/03/2017	11 040
Collecte expérimentale des cartons	SUEZ	2ans	31/12/2017	29 790

II. Les indicateurs financiers

c) Evolution des marchés de prestations de service

• APPEL D'OFFRES OUVERT « PRESTATION DE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS » :

Ce marché concernait initialement le broyage des déchets verts sur l'aire de Vallon-Pont-d'Arc. Dans le cadre de ce renouvellement la prestation de broyage sur les aires de Rosières et des Vans (ouvertes en octobre 2017) a été intégrée.

Durée du marché : 4 ans

Accord cadre à bons de commande d'un montant s'élevant à 171 320 €HT.

Attributaire : ALLIANCE ENVIRONNEMENT

• MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE « FOURNITURE DE RÉACTIFS POUR LE TRAITEMENT DES LIXIVIATS » :

Renouvellement du marché de fourniture de réactifs nécessaires au fonctionnement du bioréacteur à membranes utilisé pour traiter les lixiviats sur l'ISDND.

Durée du marché : 4 ans

Accord cadre à bons de commande d'un montant s'élevant à 77 582,38 €HT.

Attributaire : OVIVE

• MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE « TRANSPORT ET VALORISATION DU POLYSTYRÈNE » :

Ce marché concerne le transport et la valorisation du polystyrène expansé récupéré sur l'ensemble de nos déchetteries.

Durée du marché : 44 mois

Accord cadre à bons de commande d'un montant s'élevant à 40 600€HT.

Attributaire : SAS VALORSOL ENVIRONNEMENT

• AVENANT N°1 AU MAPA « PRESTATION DE COLLECTE SÉLECTIVE DES CARTONS BRUNS » :

Cet avenant a pour objet la réalisation de 7 tournées de collectes supplémentaires nécessaires pour assurer la prestation de collecte des cartons jusqu'au 31 décembre 2017, date de fin de cette expérimentation menée par le SICTOBA pour le compte des Communautés de communes.

Montant initial du marché : 53 456 €ht

Montant de l'avenant : 2 653 €ht soit une incidence financière de +4,96%.

d) Principaux investissements réalisés

• MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE « TRAVAUX DE COUVERTURE FINALE DES ALVÉOLES 2 ET 3 DU CASIER N°5 » :

Ce marché a pour objet la réhabilitation finale des alvéoles 2 et 3 du casier n°5 qui sont arrivées à saturation dans le courant du mois de mai. L'exploitation du casier 5 se déroule maintenant sur la dernière alvéole (n°1).

Ce marché était composé de 3 lots : terrassements, étanchéités et réseau biogaz.

- Lot n°1 : Travaux de terrassement

Attributaire : BUESA Montant : 498 167,20 €HT

- Lot n°2 : Travaux de fourniture et pose d'étanchéité

Attributaire : H2O Montant : 187 450 €HT

- Lot n°3 : Travaux de construction du réseau biogaz

Attributaire : PRODEVAL Montant : 39 867 €HT

• MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE « RÉALISATION DE DEUX AIRES DE RÉCEPTION DES DÉCHETS VERTS :

Lot 1 : Les Vans et Lot 2 : Rosières » : dans le cadre du plan de gestion des déchets verts établi suite à l'interdiction de brûlage, il était prévu la construction de deux nouvelles aires de réception des déchets verts.

- Lot n°1 : Réalisation d'une aire sur la commune des Vans

Attributaire : COLAS Montant : 200 119,26 €HT (y compris avenant n°1 de 6 725€HT)

- Lot n°2 : Réalisation d'une aire sur la commune de Rosières

Attributaire : COLAS Montant : 212 376,17 €HT

2. Budgets et coûts du service

a) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le SICTOBA assure sa mission de service public grâce à 3 budgets :

- Budget général 2017 : il est dédié aux prestations de traitement des déchets ultimes, à la prévention et à la gestion des déchets verts.

- fonctionnement : 3 883 864€
- investissement : 4 199 954€

- Budget annexe collecte sélective : il est dédié à l'ensemble de la gestion de la collecte sélective (verre, emballages ménagers et papiers).

- Fonctionnement : 1 400 154€
- Investissement : 284 624€

- Budget annexe déchetteries : il est dédié à l'ensemble de la gestion du réseau des 7 déchetteries du SICTOBA.

- Fonctionnement : 2 428 238€
- Investissement : 2 426 352€

Le SICTOBA assure l'équilibre des différents budgets grâce aux participations des collectivités adhérentes et à diverses recettes.

Les contributions versées par les communautés de communes adhérentes permettent d'équilibrer ces trois budgets selon la répartition suivante :

Communauté de communes	Budget général	Budget annexe Collecte Sélective	Budget annexe Déchetteries	Total participations
CDC Beaume Drobie	436 922 €	108 496 €	283 606 €	829 024 €
CDC Pays des Vans en Cévennes	447 621 €	0 €	298 162 €	745 783 €
CDC Gorges de l'Ardèche	941 633 €	235 651 €	591 436 €	1 768 719 €
CDC Cèze Cévennes	130 176 €	35 853 €	57 797 €	223 827 €
Total	1 956 352 €	380 000 €	1 231 000 €	3 567 352 €

II. Les indicateurs financiers

b) Le coût aidé

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité, il est donné en euros TTC :

- par tonne
- à l'habitant : sur les bases de la population légale 2017, soit 33 182 habitants
- à l'habitant en lissant la production annuelle de déchets et en la ramenant à une population équivalente estimée à 47 091 habitants (calcul validé par l'ADEME).

En effet, étant donné l'impact du tourisme sur la production de déchets, le coût à l'habitant sur la base de la population INSEE est peu représentatif de la production moyenne de chaque habitant.

Sur la base des moyennes de production nationale de déchets, une population équivalente lissée a été calculée, elle s'élèverait à 47 091 habitants. La dernière colonne du tableau donne le coût à l'habitant en prenant en compte cette population.

Coût aidé	Tonnages	Coûts en € TTC/tonne	Coûts en € TTC/hab. Population INSEE (33 182 hab.)	Coûts en € TTC/hab. Population lissée (47091 hab.)
Traitement des ordures ménagères résiduelles	11 922t	94 €	34 €	24 €
Déchetteries et collecte des encombrants (hors gravats)	5 928t	178 €	32 €	22 €
Verre	2 393t	35 €	3 €	2 €
Multimatériaux (emballages et papiers en mélange)	1 945t	207 €	12 €	9 €
Déchets verts : broyage et compostage	1 595t	72 €	3 €	2 €
Totaux	23 791t	584 €	84 €	59 €

c) Le financement du service

Les contributions versées au SICTOBA par les communautés de communes adhérentes permettent de financer l'ensemble des services effectués par le syndicat. Elles se sont élevées à 3 567 352€ en 2017.

Le SICTOBA a pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire.

A ce titre, il est en charge :

- du traitement des déchets ménagers enfouis sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), à cheval sur les communes de Beaulieu et de Grospierres.
- de la gestion des déchets encombrants par le biais du réseau des 7 déchetteries.
- de la collecte des encombrants.
- de la gestion des déchets verts avec l'exploitation d'une plateforme de compostage et d'aires de dépôts.

Le SICTOBA est missionné par les E.P.C.I adhérents pour

la collecte sélective :

- du verre
- des emballages ménagers et papiers en mélange (sauf pour la CDC du Pays des Vans en Cévennes qui l'assure en régie depuis le 1er janvier 2017).

Chaque CDC détermine ensuite le mode de financement qu'elle a adopté pour l'ensemble du service rendu (collecte et traitement).

	Mode de financement de la collecte et du traitement des déchets
CDC du Pays Beaume Drobie	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
CDC Pays des Vans en Cévennes	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale
CDC Gorges de l'Ardèche	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale
CDC de Cèze Cévennes	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale

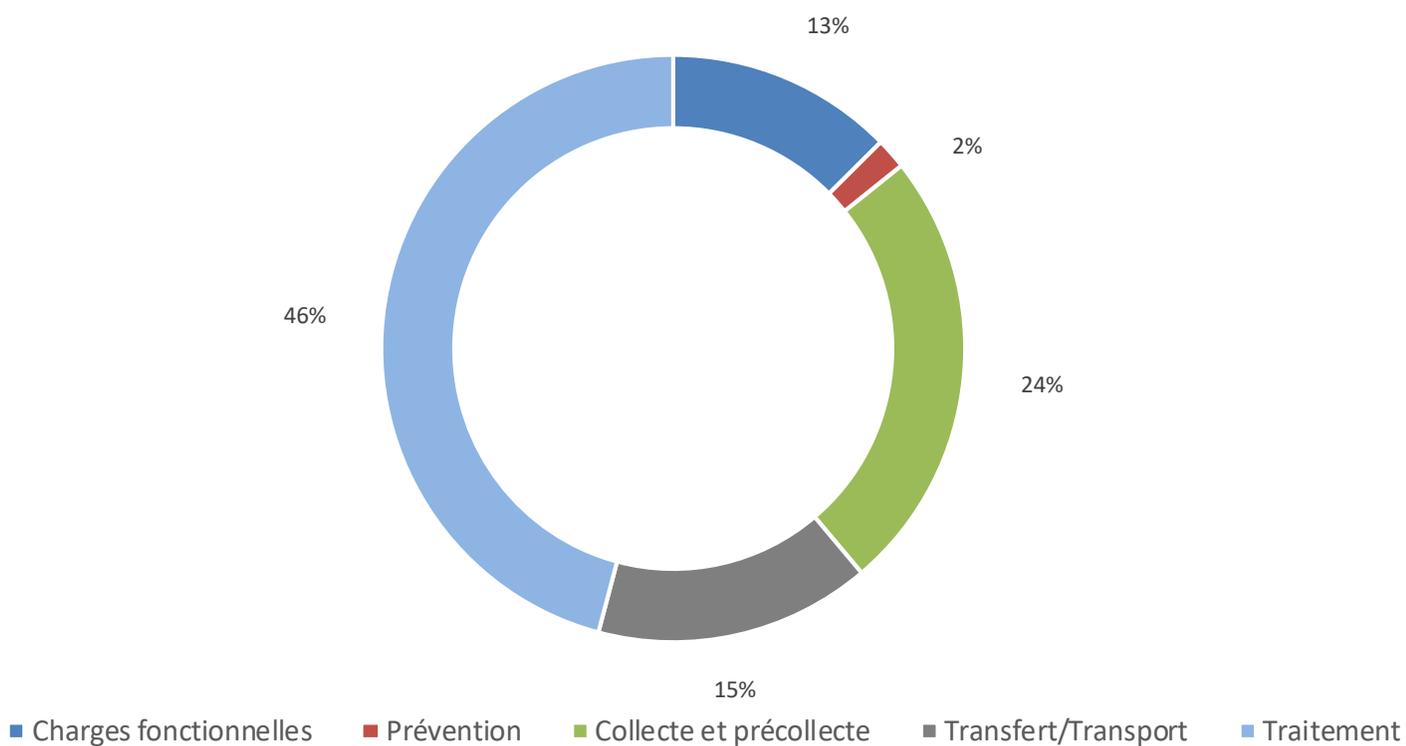
II. Les indicateurs financiers

3. Structure des coûts

a) Nature des charges

Postes des Charges (charges d'amortissement comprises)	En euros	%
Charges fonctionnelles	503 555 €	13%
Prévention	68 247 €	2%
Collecte et précollecte	981 595 €	24%
Transfert/Transport	611 814 €	15%
Traitement	1 834 807 €	46%
Total	4 024 151 €	

Poste des charges

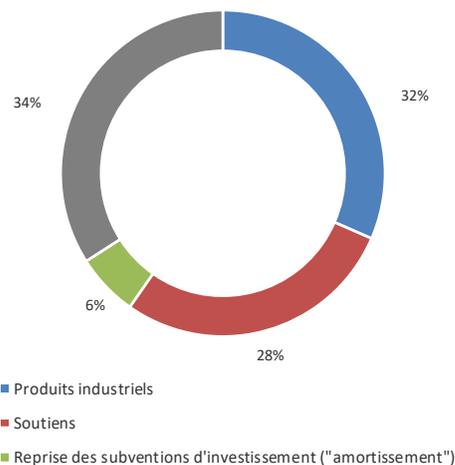


b) Nature des produits

Sans la contribution des collectivités

	En euros HT	%
Produits industriels	484 581 €	32%
Vente de produits et d'énergie	467 152 €	30%
Prestation à des tiers	0 €	0%
Autres produits	17 429 €	1%
Soutiens	433 031 €	28%
Aides, dont :	618 800 €	40%
Reprise des subventions d'investissement ("amortissement")	95 713 €	6%
Subventions de fonctionnement	0 €	0%
Aides à l'emploi	523 086 €	34%

Nature des produits sans contribution collectivités

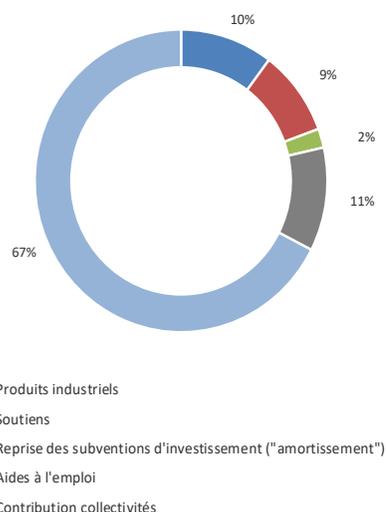


Les principales recettes du syndicat, hors contributions des collectivités adhérentes sont réparties en trois tiers : les recettes issues de la vente de déchets recyclés, les soutiens des sociétés agréées et les aides de l'Etat pour les emplois aidés.

Avec la contribution des collectivités

	En euros HT	%
Produits industriels	484 581 €	10%
Vente de produits et d'énergie	467 152 €	10%
Prestation à des tiers	0 €	0%
Autres produits	17 429 €	0%
Soutiens	433 031 €	9%
Aides, dont :	618 800 €	13%
Reprise des subventions d'investissement ("amortissement")	95 713 €	2%
Subventions de fonctionnement	0 €	0%
Aides à l'emploi	523 086 €	11%
Contribution collectivités	3 187 352 €	67%

Nature des produits avec contribution collectivités



Les contributions des collectivités adhérentes représentent 67% des produits du syndicat.

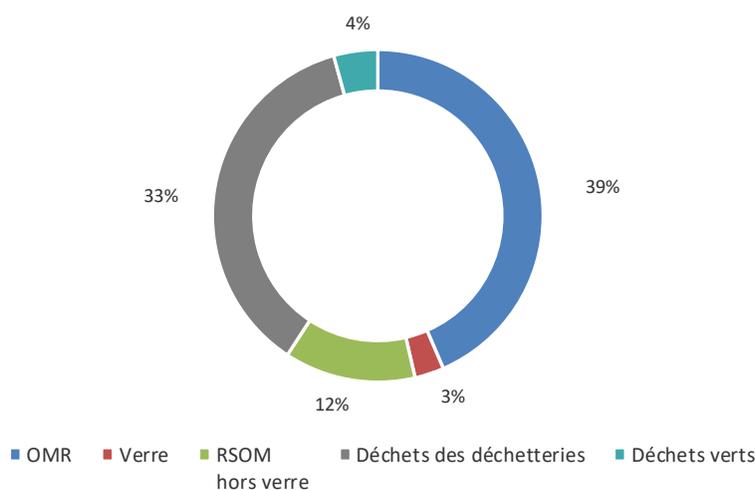
II. Les indicateurs financiers

4. Coût des différents flux de déchets

a) Part relative des flux dans le coût

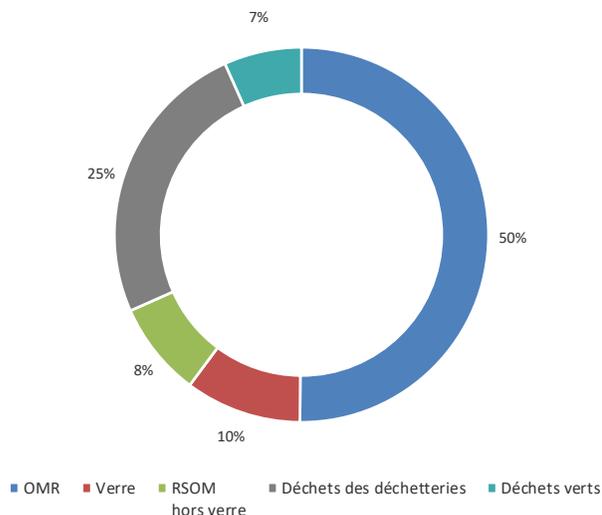
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Total
Coût aidé en euro arrondi HT	1 082 509	71 145	319 554	907 390	107 142	2 777 144
	39%	3%	12%	33%	4%	100%

Part relative du coût aidé par flux de déchets



	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Tous flux
Tonnage 2017	11 922	2 393	1 945	5 928	1 595	23 782
Part de chaque flux en %	50%	10%	8%	25%	7%	100%
Quantité collectée en kg/hab (33 182 hab - Source INSEE)	359	72	59	179	48	717

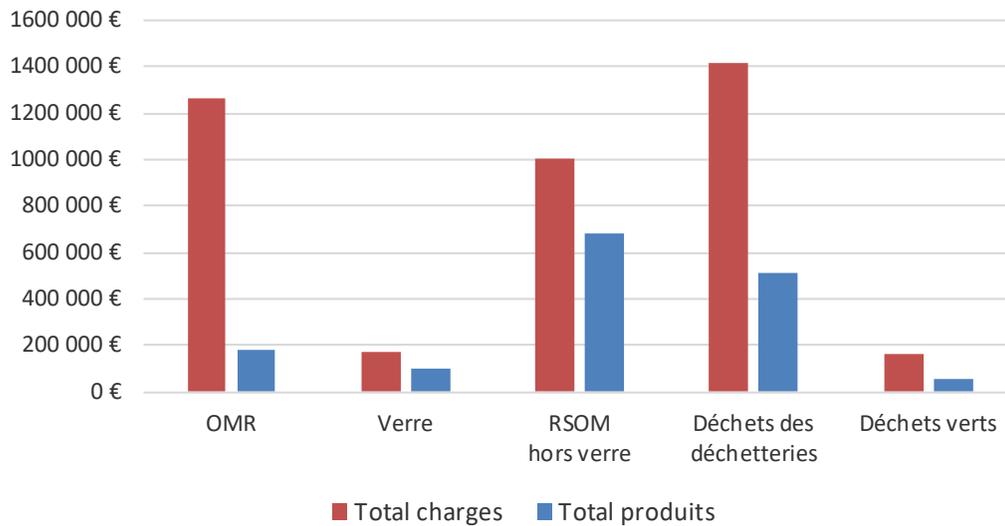
Répartition des tonnages



b) Couverture des charges par les produits par flux

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Total
Total charges (en euros HT)	1 265 275 €	175 966 €	1 000 583 €	1 419 034 €	163 294 €	4 024 151 €
Total produits (en euros HT)	182 766 €	104 822 €	681 029 €	511 643 €	56 152 €	1 536 412 €

Part relative des produits par flux

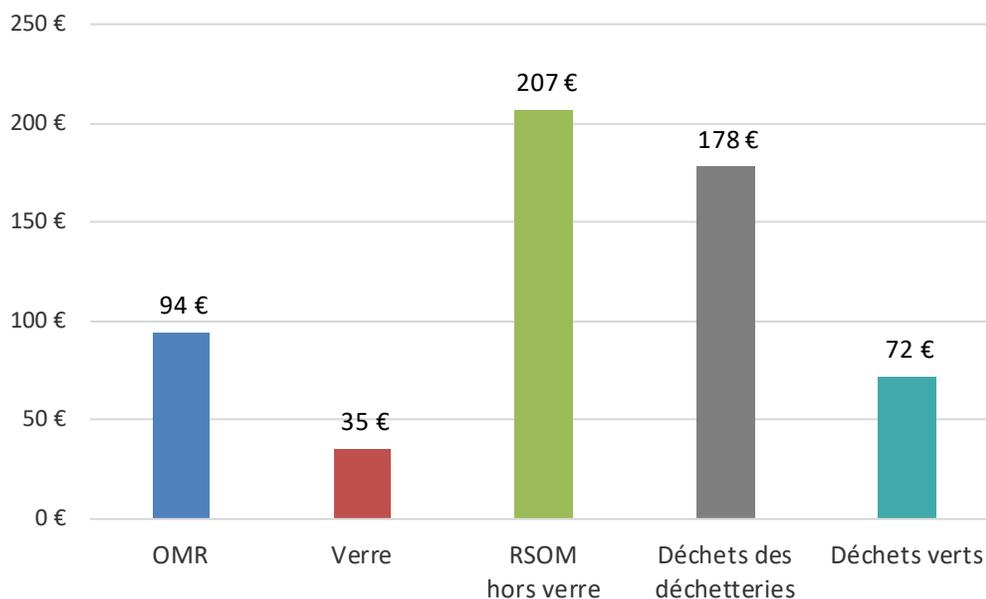


Le traitement des ordures ménagères résiduelles est le déchet dont le coût aidé de gestion reste le plus élevé pour la collectivité.

c) Coût des différents flux

En €/tonne

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Total
Coût résiduel (en € TTC/tonne)	94 €	35 €	207 €	178 €	72 €	117 €



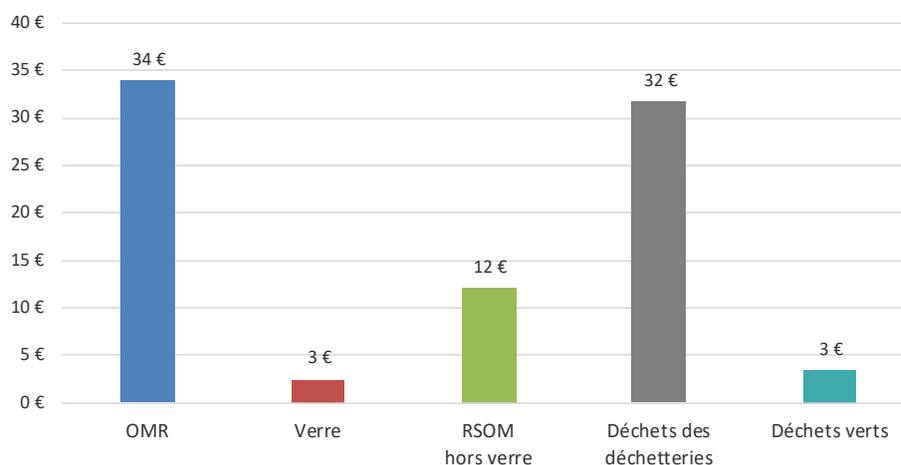
Le coût aidé en €/tonne le plus élevé est la gestion de la poubelle jaune (RSOM hors verre) suivi par les déchets des déchetteries et les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles). Il est important de noter que le verre est le déchet le moins coûteux à la tonne.

II. Les indicateurs financiers

En €/habitant (population INSEE)

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Total
Coût résiduel (en € TTC/hab) - Population INSEE (33 182)	34 €	3 €	12 €	32 €	3 €	84 €

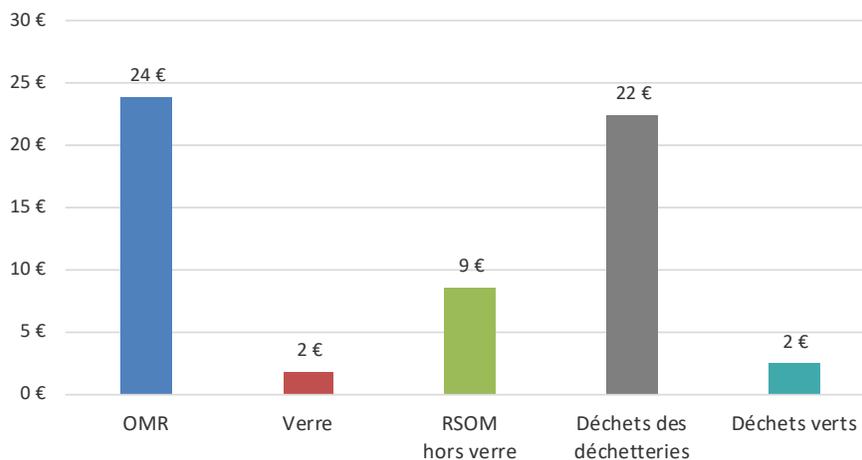
Coût résiduel en € TTC/hab INSEE



En €/habitant (population lissée)

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Total
Coût résiduel (en € TTC/hab) - Population lissée (47 091)	24 €	2 €	9 €	22 €	2 €	59 €

Coût résiduel en € TTC/hab lissée



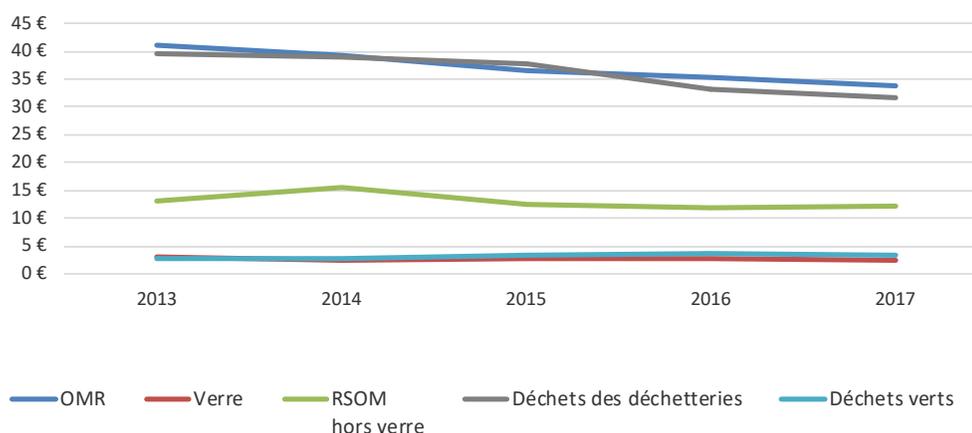
Le coût des déchetteries en €/par habitant est aujourd'hui presque équivalent à celui des OMR sur notre territoire.

5. Evolution des coûts

Coût aidé en € TTC/hab (Source INSEE)

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Total
2013	41 €	2,9 €	13,1 €	39,5 €	2,8 €	99,3 €
2014	39,3 €	2,3 €	15,4 €	38,8 €	2,7 €	98,6 €
2015	36,5 €	2,6 €	12,3 €	37,7 €	3,3 €	92,5 €
2016	35,3 €	2,8 €	11,8 €	33,1 €	3,8 €	86,9 €
2017	33,9 €	2,5 €	12,1 €	31,7 €	3,5 €	83,7 €

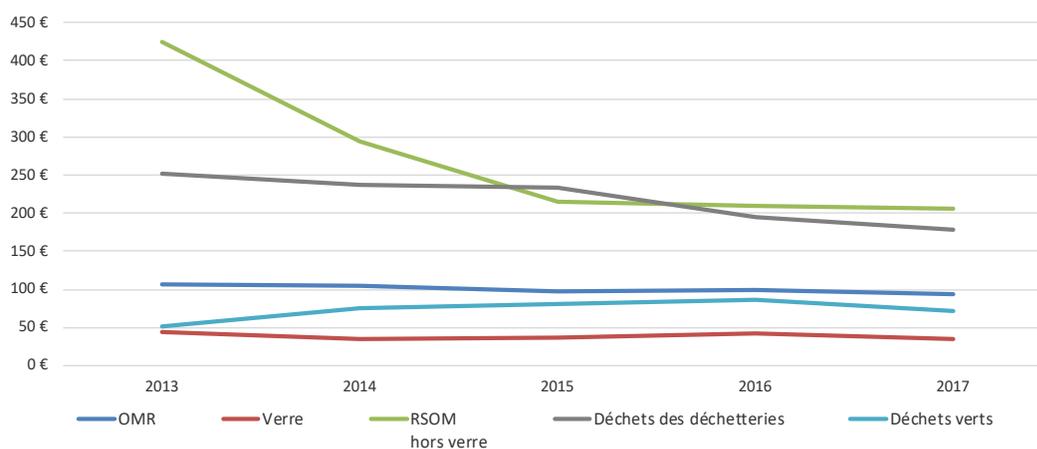
L'évolution des coûts par flux en € TTC/hab



Coût aidé en € TTC/tonne

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Total
2013	107 €	45 €	424 €	253 €	52 €	881 €
2014	104 €	35 €	293 €	237 €	75 €	745 €
2015	98 €	36 €	215 €	234 €	80 €	663 €
2016	99 €	42 €	209 €	195 €	86 €	631 €
2017	94 €	35 €	207 €	178 €	72 €	585 €

L'évolution des coûts par flux en € TTC/t



Le traitement des ordures ménagères

La collecte sélective

Le compostage et la gestion des déchets verts

Le SICTOBA se tient à votre disposition pour répondre à vos questions concernant :

La communication

La gestion administrative

Les déchetteries

La collecte des encombrants



Pour toutes informations concernant la collecte des ordures ménagères, merci de prendre contact auprès du délégué des ordures ménagères de votre communauté de communes.

Quartier la Gare - 07460 Beaulieu

Tél : 04.75.39.06.99

Fax : 04.75.89.91.69

Mail : contact@sictoba.fr / secretariat@sictoba.fr

www.sictoba.fr